

COMMUNE DE LEYME

CONSEIL MUNICIPAL **SESSION ORDINAIRE**

Séance du 22 mai 2019

à 20h30

Convocations adressées le 15 mai 2019

Présents : Mrs Martinez, Tournemine, Mamoul, Landes, Pellat, Roumégous et Erales, Mme Lafon, et Lacam et Lavergne.

Absent(s) : Mmes Soleilhavoup et Vigneron.

Pouvoir(s) : Mme Vigneron pour M Martinez

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte-rendu**

1. Repas au restaurant scolaire pour l'école de foot cet été

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal d'une demande de l'Ecole de foot concernant la possibilité de faire manger les enfants du 08 au 14 juillet 2019 au restaurant scolaire,

Propose d'accepter cette demande et de fixer le tarif à 3.75€ par repas/enfant, 6.20[€] par repas/adulte, une facture sera établie à l'encontre de l'association Elan Marivalois,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Accepte cette proposition.

2. Créances irrécouvrables budget eau

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour Monsieur le Trésorier de recouvrer les créances annexées à la présente délibération, pour un montant total de : 3 783.95€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte d'admettre ces créances en non valeur.

3. Créances irrécouvrables budget assainissement

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour Monsieur le Trésorier de recouvrer les créances annexées à la présente délibération, pour un montant total de :4359.41€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte d'admettre ces créances en non valeur.

4. Créances irrécouvrables budget principal

Monsieur le Maire,

Informe le Conseil Municipal de l'impossibilité pour Monsieur le Trésorier de recouvrer les créances suivantes :

<u>Nom et Adresse</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>	<u>Motif</u>
L P	Taxes de séjour: 2010 2011	276.67 445.39	Liquidation judiciaire
Total		722.06€	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte d'admettre ces créances en non valeur.

5. Vente vieille tondeuse Honda

Le Maire,

Informe le conseil municipal de l'acquisition d'une tondeuse Honda pour un montant de 1940.00€ TTC,

Propose au Conseil Municipal de faire reprendre l'ancienne tondeuse Honda 536HD (n°d'inventaire n°81V) pour un montant de 100€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte cette vente.

6. Décision modificative budget eau : surpresseur des Fraux

Le Maire,

Informe le Conseil municipal que dans le cadre de l'alimentation AEP des Fraux, la mise en place d'un surpresseur a été chiffrée à 13 118.63€ TTC, l'évaluation qui avait été faite était de 8000.00€,

Demande au conseil d'effectuer le virement de crédit suivant afin d'augmenter l'enveloppe budgétée pour ces travaux:

<u>Investissement</u>		
Dépenses Op°43 Art 21 531	Réseau Les Fraux Réseau d'adduction d'eau	+ 6 000.00€
Op°33 Art 2315	Reminéralisation Immobilisations en cours	-6 000.00€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote la décision modificative proposée ci-dessus,

Charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette affaire.

7. Subvention pour l'UNSS foot collège Lacapelle Marival

Le Maire,

Informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention présentée par l'Association Sportive du Collège de Lacapelle Marival afin de financer leur participation aux phases finales du Championnat de France UNSS du 03/06/19 au 06/06/19 à Bourges,

Précise que deux collégiens de Leyme sont concernés par cette participation,

Propose de verser une subvention de 200.00€,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de 200.00€ à l'Association Sportive du Collège de Lacapelle Marival destinée à financer ce déplacement.

8. Demande de subvention « Amende de police » pour l'achat de radars pédagogiques

Le Maire,

Informe le Conseil de la possibilité d'obtenir une subvention au titre des amendes de police pour des projets de sécurité routière,

Rappelle qu'il est prévu la mise en place de deux radars situés sur la RD 48 (rue principale et route de Lacapelle Marival),

Précise que le montant estimé est de 4 272.00€ HT, soit 5 126.40€ TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide de solliciter le Département du Lot afin d'obtenir une subvention au titre des amendes de police,

Charge le Maire de réaliser les formalités nécessaires.

9. Cinéma plein air

Le Maire,

Propose au Conseil Municipal l'organisation d'une projection de cinéma plein air,

Informe le Conseil Municipal qu'une participation financière de 135.00€ est demandée par le Grand Figeac, plus les 2 repas des projectionnistes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition et charge le Maire de signer la convention à intervenir avec le Grand Figeac.

- **Questions diverses :**

Station d'épuration : entreprise choisie pour faire les études géotechniques : Compétence Géotechnique Centre pour 8074.80€ TTC

Village de vacances : M et Mme Pédandola demandent à s'installer le plus tôt possible au village de vacances du fait de la vente de leur maison. Après avis de Me Herbet, notaire à Lacapelle Marival, il faudra une délibération du Conseil les autorisant à s'installer à titre gratuit jusqu'au 15 septembre 2019, dans l'attente de la signature d'un bail précaire. D'où une prochaine convocation du Conseil Municipal.

Fresques murales : la CCAS de Gamiac propose à ses vacanciers une activité de réalisation de fresques, encadrée par l'association SISMIKAZOT. La Commune est sollicitée pour « fournir » des murs de bâtiments communaux.

Sont autorisées des fresques sur la façade est de l'école maternelle, la façade ouest du préau de l'école primaire et la façade ouest de l'école primaire au dessus des garages.

La Commune s'engage à louer une nacelle pour une durée d'une semaine maximum. Les autres frais sont pris en charge par la CCAS.